

Séance du jeudi 03 avril 2025

Délibération N° DE_2025_16

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 27/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trois avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

Représentés : Emilie LEFEBVRE représentée par Michel ARNAUDET, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michel ARNAUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - SAINT LAURENT LES TOURS 2025

Mme la Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune SAINT LAURENT LES TOURS,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SAINT LAURENT LES TOURS pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 452 005,56

En dépenses à la somme de : 2 452 005,56

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

*« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par [ce lien](#)) à compter de sa notification et publication.
Il doit être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS).
L'absence de recours gracieux doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de recours gracieux).*

Date de transmission de l'acte: 07/04/2025

Date de réception de l'AR: 07/04/2025

046-214602732-DE_2025_16-DE

A G E D I

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	414 014,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	421 600
042	Section à section	540 563,61
65	Autres charges de gestion courante	60 300
66	Charges financières	1 902,62
67	Charges spécifiques	420
68	Dot. aux amortissements et provisions	80
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 438 880,92

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	572 306,19
013	Atténuations de charges	1 300
042	Section à section	4 821,1
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	101 565
73	Impôts et taxes	141 618,63
731	Fiscalité locale	424 574
74	Dotations et participations	136 196
75	Autres produits de gestion courante	56 000

« **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par [ce lien](#)) à compter de sa notification et publication.

« **RECOURS GRACIEUX** : il est possible de saisir le Maire par courrier (1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS), qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse vaut refus de recours gracieux).

Date de transmission de l'acte: 07/04/2025

Date de réception de l'AR: 07/04/2025

046-214602732-DE_2025_16-DE

AGEDI

77	Produits spécifiques	500
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 438 880,92

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	21 276
001	Solde d'exécution section investissement	69 444,82
040	Section à section	4 821,1
222	AVENUE JEAN LURCAT	426 100
370	EXTINCTEURS	1 000
390	PLAFOND EGLISE DE CRAYSSAC	5 232
420	PLUVIAL ET VOIRIE	21 759,6
430	ELECTRICITE MARIE ET EGLISE	1 857
470	TRAVAUX SANITAIRES ECOLE	55 000
520	TRAVAUX DIVERS	324 046,5
540	MENUISERIES MAIRIE	7 196,15
550	PETIT EQUIPEMENT MAIRIE	10 000
560	PETIT AQUIPEMENT TEGHNIQUE	10 000
570	DISSIMULATION CARTOULES	7 191,47
580	DISSIMULATION CHEMIN DES 4 VENTS	42 000
590	ECLAIRAGE PUBLIC	6 200
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 013 124,64

RECETTES

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par [ce lien](#)) à compter de sa notification et publication. Le recours doit être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS). Le recours doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse vaut refus de recours gracieux).

Date de transmission de l'acte: 07/04/2025

Date de réception de l'AR: 07/04/2025

046-214602732-DE_2025_16-DE

A G E D I

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	212 171,2
040	Section à section	540 563,61
222	AVENUE JEAN LURCAT	260 389,83
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 013 124,64

ADOpte A L'UNANIMITE LE BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphanie ROUSSIES
Président de séance

Michel ARNAUDET
Secrétaire de séance

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE par courrier (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par [ce lien](#)) à compter de sa notification et publication.

Date de transmission de l'acte: 07/04/2025

Date de réception de l'AR: 07/04/2025

046-214602732-DE_2025_16-DE

A G E D I

ou devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurcat 46400 ST LAURENT LES TOURS). Le recours doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse vaut refus de recours gracieux).